



| Cadre réservé à l'administration | |
|----------------------------------|--|
| Date d'arrivée du dossier | |
| Avis de la Commission Sport | |

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENVERGURE COMMUNAUTAIRE

Année 2018

Nom de l'association :

Numéro Siret :

(Numéro de référence auprès de l'INSEE, 14 caractères)

Le DOSSIER est à retourner impérativement **avant le 26 janvier 2018** par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

81 rue Armand Caduc

33190 LA REOLE

Ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous :

sport@reolaisensudgironde.fr

Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde – 81 rue Armand Caduc 33190 LA REOLE –

Contact Service des Sports : M. Quentin Labat | 06.23.80.20.78 | 05.56.71.71.55

sport@reolaisensudgironde.fr

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| Schéma de fonctionnement de la subvention | p3 |
| Subvention pour les clubs d'envergure communautaire | p4 |
| Critères d'éligibilité | p5 |
| ACTION A : Intégration aux organisations communautaires | p7 |
| ACTION B : La formation des cadres | p8 |
| ACTION C : Les résultats sportifs | p10 |
| ACTION D : Insertion et action de promotion | p12 |
| Convention | p14 |
| Un exemple de mode de calcul | p16 |
| Pièces administratives | p17 |
| Attestation sur l'honneur | p19 |
| Renseignements sur les adhérents | p20 |
| Compte de Résultat | p21 |

Schéma de fonctionnement de la subvention (N-1)

Votre association a donc deux possibilités

Garder une dimension communale et continuer à bénéficier du soutien financier de la Commune

ET POUR CERTAINES

Une aide financière supplémentaire liée directement à la dimension intercommunale de votre association

Dans ce cas, elle devra répondre à la condition suivante :

Pour bénéficier d'une aide communautaire, l'association candidate devra **impérativement** s'engager officiellement, et sur justificatif, dans l'action A.

Elle aura alors la possibilité d'intégrer les actions suivantes (N-1) :

Action A : Implication aux organisations communautaires (**obligatoire**)

Action B : La formation des cadres-Qualification et Emploi de l'encadrement

Action C : Cohésion sociale

Action D : Résultats sportifs

La prise en compte des éléments s'effectue à N-1

Subvention pour les clubs d'envergure communautaire

Cette aide peut venir en supplément de la subvention versée par votre Commune.

Au travers de ce régime d'intervention, la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde souhaite aller plus loin dans sa démarche de soutien aux associations sportives.

Ainsi, pour l'année **2018**, elle s'engage autour de plusieurs axes :

- Aider les associations d'envergure communautaire souhaitant s'impliquer volontairement au développement et au rayonnement du territoire (N-1)
- Un règlement d'intervention basé sur l'équité et l'objectivité de l'aide accordée

Une série d'actions a été établie afin d'évaluer de manière objective la demande.

LE CHOIX DES ACTIONS ET LE POURCENTAGE PAR RAPPORT A LA SUBVENTION GLOBALE ALLOUEE

| | |
|--|---------------------|
| ACTION A : L'implication aux organisations communautaires | 20% |
| ACTION B : La formation des cadres | 30% |
| ACTION C : Insertion et action de promotion | 30% |
| ACTION D : Les résultats sportifs | 20 % |
| | ----- |
| | 100 % |
| | de la somme globale |

Comment remplir le dossier ?

Il vous suffit de cocher dans les cases correspondantes.
A chaque case correspond un certain nombre de points (voir exemple de mode de calcul).

Critères d'éligibilité

Pour être éligible, l'association devra être considérée comme étant « d'envergure communautaire » sur l'année N-1.

1. Pour bénéficier d'une subvention de fonctionnement

a. Les conditions sportives N-1

Les Sports d'équipes :

- Plus de 100 licenciés (justificatifs) dont plus de 70 licenciés de moins de 18 ans (liste fédérale à joindre)
- Terrain ou salle d'utilisation ouverte aux structures du territoire (ALSH, PRJ, CAP33, EMS...)
- Présence obligatoire dans le prochain annuaire des sports
- Niveau de compétition d'une des équipes : **Unicité ou niveau régional**
- Basket: division 2 départemental

Les Sports individuels dont la pratique est présente sur plusieurs clubs du territoire :

- Plus de 90 licenciés (justificatifs) dont plus de 60 licenciés de moins de 18 ans (liste fédérale à joindre)
- Terrain ou salle d'utilisation ouverte aux structures du territoire (ALSH, PRJ, CAP33, EMS...)
- Présence obligatoire dans le prochain annuaire des sports
- Niveau de compétition : niveau national pour minimum 1 athlètes (justificatif) et niveau régional pour minimum 3 athlètes (justificatif)

Les Sports individuels dont la pratique est unique sur le territoire :

- Plus de 40 licenciés (justificatifs) dont plus de 20 licenciés de moins de 18 ans (liste fédérale à joindre)
- Terrain ou salle d'utilisation ouvert aux structures du territoire (ALSH, PRJ, CAP33, EMS...)
- Présence obligatoire dans le prochain annuaire des sports
- Niveau de compétition : niveau régional pour minimum 2 athlètes (justificatif)

Les Associations Multisports avec des sections

- Plus de 200 licenciés (justificatifs) dont plus de 150 licenciés de moins de 18 ans (liste fédérale à joindre)
- Terrain ou salle d'utilisation ouvert aux structures du territoire (ALSH, PRJ, CAP33, EMS...)
- Présence obligatoire de toutes les sections dans le prochain annuaire des sports
- L'association multisports s'engage à « re-distribuer » la subvention communautaire aux sections concernées en justifiant la ventilation à la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde et en respectant les critères d'engagement de chacune.

2. Conditions administratives et d'engagement

Pour bénéficier d'une aide communautaire, l'association candidate devra **impérativement** s'engager officiellement et sur justificatif à l'action A.

Pour chacun des cas proposé il est demandé un justificatif ; en l'absence de justificatif la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde se réserve le droit de ne pas attribuer de subvention.

ACTION A (OBLIGATOIRE)

Implication aux organisations communautaires (Saison N-1)

Signature du responsable associatif :

Critères de participations

1-CAP33

Descriptif de l'action :

10 pts

2-Ecoles Multi-Sports

Descriptif de l'action :

10 pts

3-Participations au dernier forum des sports (2017)

Descriptif de l'action :

30 pts

4- Annuaire des Sports 2016 / 2017 (présent dans l'annuaire)

Descriptif de l'action :

10 pts

5- Sports Vacances

Descriptif de l'action :

10 pts

6- Autres

Descriptif de l'action :

10 pts

TOTAL ACTION A :

ACTION B

La formation des cadres-Qualification (N-1)

Seuls les diplômes et attestations de réussite de l'année N-1 seront pris en compte

Signature du responsable associatif :

Critère 1 (C1) : Formations encadrement bénévoles (diplôme ou attestation de formation à fournir)

Nombre de Brevet Fédéral 1^{er} degré :

X 15 pts =

Nom :

Prénom :

N° de diplôme :

Nom :

Prénom :

N° de diplôme :

Nom :

Prénom :

N° de diplôme :

Nombre de Brevet Fédéral
2^{ème} degré :

X 20 pts =

Nom :

Prénom :

N° de diplôme :

Nom :

Prénom :

N° de diplôme :

Nom :

Prénom :

N° de diplôme :

Nombre de Brevet Fédéral
3^{ème} degré :

X 25 pts =

Nom :

Prénom :

N° de diplôme :

Nom :

Prénom :

N° de diplôme :

Nom :

Prénom :

N° de diplôme :

Critère 2 (C2) : Formations encadrement professionnel (diplôme ou attestation de formation à fournir)

Brevet Professionnel :

50 pts

Nom :

Prénom :

N° de diplôme :

Diplôme universitaire :

50 pts

Nom :

Prénom :

N° de diplôme :

Diplôme d'Etat :

50 pts

Nom :

Prénom :

N° de diplôme :

Critère 3 (C3) : Formation bénévoles associatifs (attestation de présence à fournir)

Stage Bénévoles :

X 5 pts =

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Stage Arbitres :

X 5 pts =

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Autres :

X 5 pts =

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

TOTAL ACTION B : C1+C2+C3 :

Cochez la case correspondante

Pour chacun des cas proposé il est demandé un justificatif ; en l'absence de justificatif la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde se réserve le droit de ne pas attribuer de subvention.

ACTION C

Insertion et action de promotion (N-1)

Signature du responsable associatif :

Critère 1 (C1) : Politique familiale

L'association a mis en place une politique d'accessibilité à tous à sa pratique et propose des réductions de cotisations en fonction de critères précis qu'elle transmettra dans ce dossier. 30 pts

Critère 2 (C2) : Le sport pour tous

| | |
|--|-----------|
| Nombre de féminines adultes licenciées : | X 3 pts = |
| Nombre de masculins adultes licenciés : | X 1 pt = |
| Nombre de -18 ans licenciés : | X 2 pts = |

Critère 3 (C3) : Le sport et le handicap

L'association est labellisée « association valides-handicapés : pour une pratique sportive partagée ». 60 pts

L'association accueille des personnes porteuses de handicap et est soucieuse de l'intégration au sein du club.

| | |
|---|------------|
| Nombre de personnes porteuses de handicap au club : | X 10 pts = |
|---|------------|

| | |
|--|--|
| TOTAL POINTS ACTION C : C1+C2 +C3 : | |
|--|--|

Cochez la case correspondante

Pour chacun des cas proposé il est demandé un justificatif ; en l'absence de justificatif la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde se réserve le droit de ne pas attribuer de subvention.

ACTION D

Résultats sportifs (N-1)

Signature du responsable associatif :

Seuls les résultats obtenus dans une fédération sportive délégataire du ministère des sports de l'association (FFF, FFR, FFT, FFG, HANDISPORTS, FFJ...)

Les résultats obtenus dans d'autres fédérations ne sont pas pris en compte (USEP, UNSS, UGSEL, FSGT...)

La seule fédération non délégataire pouvant être prise en compte est la fédération UFOLEP.

L'association a la possibilité de déclarer plusieurs équipes ou athlètes dans une même catégorie. Les points seront alors additionnés.

Critère 1 (C1) : Sport d'équipe

Niveau minimum : finale départementale ou niveau minimum régional du championnat (1 seule équipe par catégorie d'âge). Seules les équipes engagées dans un championnat effectif donnant lieu à classement général en fin de saison.

| | | |
|----------------------------------|--------------------------|----------------|
| Benjamin(e)s ou U10-U11 : | <input type="checkbox"/> | 30 pts |
| Minimes ou U12-U13 : | <input type="checkbox"/> | 40 pts |
| Cadet(t)s ou U14-U15 : | <input type="checkbox"/> | 60 pts |
| Juniors ou U16-U17-U18 | <input type="checkbox"/> | 80 pts |
| Séniors | <input type="checkbox"/> | 100 pts |

Critère 2 (C2) : Sport individuel

Minimes nombre :

Nom : Prénom : 20 pts
Palmarès de la saison :

Nom : Prénom : 20 pts
Palmarès de la saison :

Cadets nombre :

Nom : Prénom : 30 pts
Palmarès de la saison :

Nom : Prénom : 30 pts
Palmarès de la saison :

Juniors/ séniors nombre :

Nom : Prénom : 40 pts
Palmarès de la saison :

Nom : Prénom : 40 pts
Palmarès de la saison :

| | |
|---|--|
| TOTAL POINTS ACTION D : C1+ C2 : | |
|---|--|

Cochez la case correspondante

Pour chacun des cas proposé il est demandé un justificatif ; en l'absence de justificatif la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde se réserve le droit de ne pas attribuer de subvention.

CONVENTION

Entre les soussignés :

D'une part

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde,
Représentée par son Président **Monsieur Francis ZAGHET,**

Et d'autre part

L'association _____

Représentée par son Président _____

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

PREAMBULE :

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde souhaitant aller plus loin dans le soutien associatif, propose un nouveau principe de soutien financier, complémentaire de celui déjà existant sur vos Communes.

ARTICLE I : ENGAGEMENT DE LA COMMUNUNAUTE DE COMMUNE

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'engage à soutenir l'association intégrée à ce dispositif sur la base des engagements de l'année N-1.

ARTICLE II : ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'association _____ s'engage à participer à toutes les actions cochées sur ce document. Afin de préparer au mieux ses interventions, elle s'engage aussi à participer aux différents temps de réunions. Elle remplira le document sur les actions développées sur l'année N-1.

Pour les subventions liées aux actions communautaires l'association s'engage à :

Respecter les critères d'éligibilité tant en terme de licenciés, qu'au niveau de la mise à disposition des installations aux actions de la Communauté de Communes et des résultats sportifs inscrits. De pouvoir justifier de chaque action (N-1) sans quoi les points la concernant ne pourront être pris en compte.

ARTICLE IV : DISPOSITIF D’EVALUATION

Les deux parties contractantes conviennent de mener ensemble et régulièrement l'évaluation de la mise en vie de cette convention.

Au vu de ces bilans mais aussi du manque de justificatifs, la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde se réserve le droit de rompre cette convention, si le projet initial n'est pas respecté.

ARTICLE V : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.**

Fait à en doubles exemplaires

Le.....

Pour l'association
Le Président (e)

Le Président de la Communauté de
Communes du Réolais en Sud Gironde
Monsieur Francis ZAGHET

UN EXEMPLE DE MODE DE CALCUL

I – DETERMINER LE BUDGET GLOBAL

Prenons pour exemple la somme de 9 000.00 euros pour les différents critères

II – L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Cette somme servira pour la totalité des associations subventionnées par rapport aux critères définis.

III – COMMENT CALCULER VOTRE SUBVENTION :

Exemple Club A : Implication aux actions communautaires (sur 20% de la somme globale allouée)

- 1 implication = 1pt

Calcul Somme globale allouée à cette famille: **1800 euros** (20% de 9 000,00 €)

Il faut additionner le nombre de point de l'ensemble des associations, puis diviser la somme globale allouée pour cette famille par le nombre de points.

Exemple :

| Association et Sport concerné | 10 pts | 20pts | 30pts | 40 pts | 50 pts | Le point | la somme allouée |
|-------------------------------|--------|-------|-------|--------|--------|--------------|------------------|
| Equitation | | | | | X | 18,00 | 900,00 |
| Hand-ball | | | | X | | | 720,00 |
| Squash | X | | | | | | 180,00 |

On a donc : **1800,00 €** pour la famille A

Les associations ont répondu et le nombre de points est de **100**

1800,00 € / 100 pts = 18.00 € le point

L'équitation par exemple bénéficie donc de **18,00 € x 50pt = 900,00 €**

PIECES ADMINISTRATIVES

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Identification de l'association

Nom de votre association :

.....
.....
.

Objet :
.....
.....

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse du site internet :

Numéro SIRET :

Numéro de récépissé en préfecture :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de signe)

.....

Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Renseignements administratif et juridiques

Date de publication de la création du Journal Officiel :.....

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? Oui Non

Si oui précisez le(s) quel(s) ?.....

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique Oui Non

Date de publication au Journal officiel

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? Oui

Non

Renseignements concernant les ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association :.....

(à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

Moyens humains de l'association

(Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association de manière non rémunérée)

| | |
|--|--|
| Nombre de bénévoles | |
| Nombre total de salariés | |
| Nombre de salariés (en équivalent temps plein) | |

Cumul des salaires annuels brut€

Statuts de l'association à joindre obligatoirement à toute demande

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit être obligatoire remplie pour toutes demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e)..... (nom et prénom) Représentant(e) légal(e) de l'association

certifie que l'association est régulièrement déclarée,

certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,

certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires

certifie que l'association s'engage véritablement dans l'intérêt communautaire pour laquelle elle est soutenue par la Communauté de Communes

certifie l'exactitude (N-1) de l'ensemble des justificatifs joints

précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association

Nom du titulaire bancaire ou poste de l'association :

Banque ou centre :

Domiciliation :

| CODE BANQUE/ ETABLISSEMENT | IBAN | CODE GUICHET | NUMERO DE COMPTE | CLE RIB/ RIP |
|-------------------------------|------|-----------------|---------------------|-----------------|
| | | | | |

Fait le.....à

Signature du Président(e) de l'association

Renseignements sur les adhérents (N-1)

| COMMUNES D'ORIGINE DES LICENCIÉS / Nbr | | Licenciés | Nbr |
|--|--|-------------------------------|-----|
| AILLAS | | | |
| AUROS | | Moins de 18 ans | |
| BAGAS | | 18 à 25 ans | |
| BARIE | | 25 à 60 ans | |
| BASSANNE | | plus de 60 ans | |
| BERTHEZ | | | |
| BLAIGNAC | | Nbr de femmes | |
| BOURDELLES | | Nbr d'hommes | |
| BRANNENS | | | |
| BROUQUEYRAN | | Nbr de pratiquant compétiteur | |
| CAMIRAN | | Nbr de pratiquant loisir | |
| CASSEUIL | | | |
| CASTILLON DE CASTETS | | | |
| CAUDROT | | | |
| FLOUDES | | | |
| FONTET | | | |
| FOSES ET BALEYSSAC | | | |
| GIRONDE SUR DROPT | | | |
| HURE | | | |
| LAMOTHE LANDERRON | | | |
| LA REOLE | | | |
| LES ESSEINTES | | | |
| LOUBENS | | | |
| LOUPIAC DE LA REOLE | | | |
| MONGAUZY | | | |
| MONSEGUR | | | |
| MONTAGOU DIN | | | |
| MORIZES | | | |
| NOAILLAC | | | |
| PONDAURAT | | | |
| PUYBARBAN | | | |
| ROQUEBRUNE | | | |
| SAINT EXUPERY | | | |
| SAINTE FOY LA LONGUE | | | |
| SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE | | | |
| SAINT LAURENT DU PLAN | | | |
| SAINT MARTIN DE SESCAS | | | |
| SAINT MICHEL DE LAPUJADE | | | |
| SAINT PIERRE D'AURILLAC | | | |
| SAINT SEVE | | | |
| SAINT VIVIEN DE MONSEGUR | | | |
| SAVIGNAC | | | |
| AUTRE | | | |

COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE N-1

| CHARGES | Montant € | PRODUITS | Montant € |
|---|------------------|---|------------------|
| 60 - Achat | | 70 – Vente de produits finis | |
| Achat d'étude et de prestation de services | | Prestation de service | |
| Achats non stockés de fournitures | | Vente de marchandises | |
| Fournitures non stocka. (eau, électricité) | | Produits et activités annexes | |
| Fournitures d'entretien | | | |
| Fournitures de petit équipement | | | |
| Autres fournitures | | | |
| 61 – Services extérieurs | | 74 - Subvention d'exploitation | |
| Locations | | Etat (précisez les ministères) | |
| Entretien et réparation | | - | |
| Assurance | | Régions | |
| Documentation | | - | |
| Divers | | - | |
| 62 – Autres services extérieurs | | - | |
| Rémunérations intermédiaires | | Département | |
| Publicité, publication | | - | |
| Déplacement, mission | | - | |
| Frais postaux | | - | |
| Frais télécommunications | | - | |
| Services bancaires | | Communes | |
| 63 - Impôts et taxes | | - | |
| Impôts et taxes sur rémunération | | - | |
| Autres impôts et taxes | | - | |
| 64 - Charges de personnel | | Communauté de Communes | |
| Rémunération personnel | | - | |
| Rémunération intervenant | | | |
| Charges sociales | | | |
| Autres charges de personnel | | CNASEA (emploi aidé) | |
| 65 - Autres charges de gestion courante | | 75 – Autres produits de gestion courante | |
| | | Cotisations | |
| 66 - Charges Financières | | 76 – Produits financiers | |
| | | Tombola, loto... | |
| 67 – Charges exceptionnelles | | 77 – Produits exceptionnels | |
| 68 – Dotations aux amortissements | | 78 – Reprises sur amorti. Et provisions | |
| TOTAL des charges prévision. | | TOTAL des produits prévision. | |
| 86 – Emplois des contributions volontaires en nature | | 87 – Contributions volontaires en nature | |
| Secours en nature | | Bénévolat | |
| Mise à disposition. de biens | | Prestations en nature | |
| Personnel bénévole | | Dons en nature | |
| TOTAL DES CHARGES | | TOTAL DES PRODUITS | |